

BRUXELLES PATRIMOINES

N°013

DÉCEMBRE 2014

DOSSIER LIEUX DE CULTES

VARIA

Ascenseurs d'hier,
patrimoine d'aujourd'hui

Le Parking 58 à Bruxelles



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

VARIA

ASCENSEURS D'HIER, PATRIMOINE D'AUJOURD'HUI

LES DÉFIS DE LA MODERNISATION

JÉRÔME BERTRAND

HISTORIEN DE L'ART ET ARCHÉOLOGUE,
CONSEILLER AU CENTRE URBAIN

CÉLINE CHERON

HISTORIENNE DE L'ART ET URBANISTE,
CONSEILLÈRE AU CENTRE URBAIN

Photographie primée au concours *Lift Stories*
organisé par le Centre Urbain (© K. Friemel).



MACHINERIE FAMILIÈRE, EMPLOYÉE AU QUOTIDIEN SANS MÊME PLUS Y PENSER, OUTIL DEVENU BANAL AU POINT QUE L'ON EN OUBLIE LA FORMIDABLE RICHESSE HISTORIQUE ET TECHNIQUE, L'ASCENSEUR CONSTITUE UN PATRIMOINE À PART ENTIÈRE, ENTRE MOBILIER ET IMMOBILIER, LARGEMENT MÉCONNU. En effet, il n'existe pas à ce jour d'inventaire des ascenseurs à valeur patrimoniale à Bruxelles. Une première liste, établie par la Direction des Monuments et des Sites et complétée par l'équipe du Centre Urbain, recense aujourd'hui près de 250 ascenseurs anciens potentiellement intéressants sur un nombre total qui s'élève vraisemblablement à plusieurs milliers. Les obligations de mise en conformité technique imposées par l'arrêté royal de 2003 sur la sécurité des ascenseurs, combinées à la perte des savoir-faire, conduisent souvent à la mise en œuvre de solutions de modernisation « standard » inadaptées au bâti ancien. L'enjeu actuel est de conscientiser toutes les parties impliquées – propriétaires, politiques, monde de l'enseignement et des entreprises – au potentiel caché de ce patrimoine aussi familier que mésestimé.

En Europe, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, hormis des réalisations d'exception comme la Tour Eiffel et quelques modestes gratte-ciel, les ascenseurs desservent habituellement de petits immeubles de cinq à six étages. Au lieu d'être installés en trémie fermée, comme c'est généralement le cas aujourd'hui, les ascenseurs de cette époque sont souvent placés au cœur de la cage d'escalier et s'intègrent parfaitement au décor architectural.

Dès les années 1980, les ascenseurs à usage professionnel – installés notamment dans les immeubles de bureaux, les commerces, les hôtels – ont été transformés afin de respecter les exigences du Règlement général pour la protection du travail (RGPT) en vigueur dans notre pays. Un arrêté royal de 2003¹, inspiré par une recommandation européenne², a étendu cette obligation de mise en conformité technique aux ascenseurs à usage privé. Cette réglementation s'impose à l'ensemble du parc immobilier et concerne donc aussi les nombreux immeubles à appartements

bruxellois de la première moitié du XX^e siècle dont les ascenseurs présentent souvent un intérêt patrimonial. L'adaptation de ces ascenseurs anciens aux normes de sécurité actuelles a conduit, dans de nombreux cas, à la mise en œuvre de solutions « standard » inadaptées au bâti ancien : fermeture de la gaine d'ascenseur à l'aide de panneaux opaques, remplacement de portes palières ouvragées par des portes en tôle, voire remplacement total de l'ascenseur sans respect pour l'esthétique du bâtiment.

Présentée aux Halles Saint-Géry par le Centre Urbain avec le soutien de la Direction des Monuments et des Sites, l'exposition « Lift Story – Ascenseurs d'hier, patrimoine d'aujourd'hui » a accueilli plus de 40.000 visiteurs du 21 février au 29 juin 2014. Au-delà de la mise en valeur d'un patrimoine méconnu, cette exposition avait pour objectifs de promouvoir des solutions de modernisation « sur mesure » et l'intégration de compétences liées à ce type de travaux dans les filières de formation au métier de

technicien ascensoriste. Une journée d'étude destinée aux professionnels a eu lieu le 25 novembre 2014³ dans le prolongement de l'exposition.

ORIGINES DE L'ASCENSEUR ET NAISSANCE D'UNE INDUSTRIE

Depuis l'Antiquité, différents systèmes de levage basés sur l'usage de la poulie et de la force musculaire ont été mis au point : monte-charges pour les jeux scéniques des amphithéâtres romains, grues avec « cage à écreuil » au Moyen Âge, machineries de théâtre, chaises et tables volantes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Des ascenseurs entraînés par des machines à vapeur sont utilisés dans les mines dès le début du XIX^e siècle. Mais l'histoire de l'ascenseur moderne destiné au transport vertical de personnes commence véritablement à l'exposition du *Crystal Palace* de New York de 1853 au cours de laquelle Elisha Graves Otis démontre l'efficacité de son parachute de sécurité. Devant une foule de spectateurs inquiets, il s'installe sur la plateforme d'un monte-

charge mu par une machine à vapeur. Parvenu au point le plus haut, il fait couper la corde à laquelle est suspendue la plateforme. Au-lieu de tomber, celle-ci se bloque instantanément sur ses guides grâce au système de parachute (fig. 1). À l'Exposition universelle de Paris de 1867, Léon Edoux présente l'ascenseur hydraulique qui emploie la pression du réseau de distribution d'eau comme force motrice. L'ascenseur électrique est mis au point dès 1880 par Werner Siemens et Hulstie. Il supprime rapidement les autres systèmes lorsque sont créés les premiers réseaux de distribution d'électricité au tournant du XIX^e et du XX^e siècle.

Pionnière de l'industrie de l'ascenseur, la firme Otis commercialise ses premiers ascenseurs, équipés d'un système de sécurité à partir de 1857 aux États-Unis. Elle crée des filiales, en 1884 à Paris et à Londres et ensuite, en 1895, à Bruxelles. De grands fabricants européens voient rapidement le jour : Schindler et Schlieren en Suisse,

Stigler en Italie, Edoux en France... Ces grandes marques sont souvent représentées en Belgique par des entreprises locales : Thirionet installe les ascenseurs Stigler, la Compagnie des Arts Poppe représente les ascenseurs Schindler avant la création de la filiale bruxelloise en 1927 (fig. 2). Très tôt, apparaissent aussi des fabricants belges. Fondés en 1842 à Liège, les Ateliers Jaspar, précurseurs dans le domaine de la fabrication de matériel électrique comme les lampes à arc et les dynamos, se lancent dès 1893 dans la construction d'ascenseurs électriques qu'ils exporteront dans le monde entier. À Anvers, dès le début du XX^e siècle, on trouve les firmes Daelemans et Thiery (fig. 3). Après la Seconde Guerre mondiale, débute une longue phase de fusions et d'acquisitions au terme de laquelle quatre sociétés multinationales assurent l'essentiel de l'activité sur le marché européen : Otis, Schindler, Thyssen et Kone. Aujourd'hui, la production des ascenseurs est très largement délocalisée. Seules subsistent dans

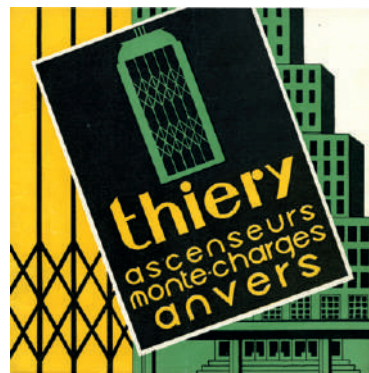


Fig. 3 Catalogue de la firme Thiery, 1930 (© Konhef)

notre pays les activités de montage et d'entretien.

INTÉGRATION DE L'ASCENSEUR DANS L'ARCHITECTURE

Avec l'électricité et le chauffage central, les ascenseurs font partie des équipements de luxe des grands hôtels au tournant du XIX^e et du XX^e siècle (fig.5). La manœuvre et l'accueil des clients

Fig. 1 Démonstration du système du parachute par Otis. Gravure publicitaire Otis Brothers & C^o, vers 1867 (© Konhef).

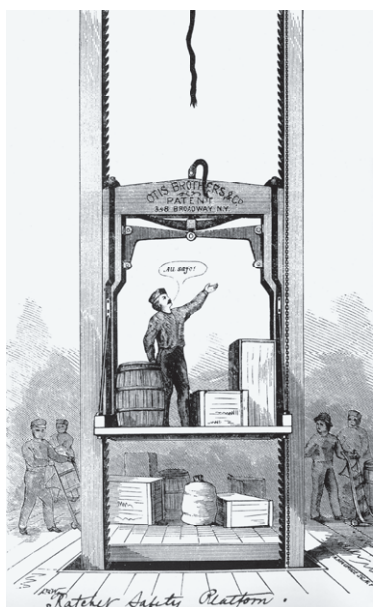
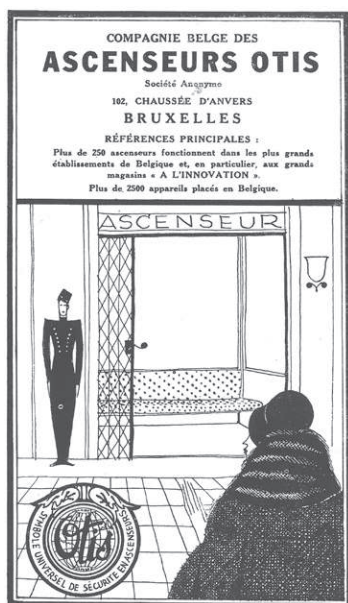


Fig. 2 Jules Hauzoul installait les ascenseurs de la Maschinenfabrik Wiesbaden en Belgique. Catalogue Jules Hauzoul, vers 1900 (© AAM)



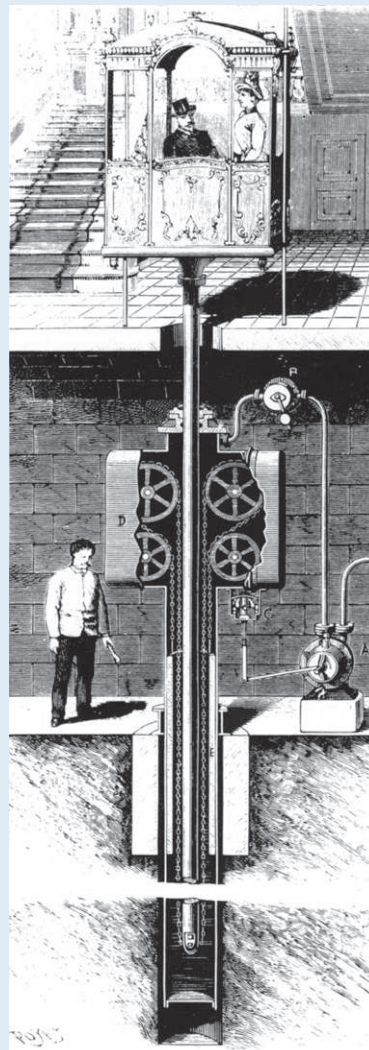
sont assurés par un liftier. Les ascenseurs apparaissent également dans les grands magasins où ils constituent une véritable attraction avant que l'escalator ne les détrône quelques décennies plus tard (fig. 4). Parallèlement, les ascenseurs équipent les hôtels particuliers ainsi que les immeubles à appartements qui connaissent le succès à Bruxelles à partir des années 1920. Les évolutions techniques de l'ascenseur accompagnent le développement en hauteur des bâtiments et apportent une plus-value aux appartements des étages supérieurs. Habiter un étage élevé n'est plus dévalorisé socialement, mais devient au contraire un luxe qui permet de bénéficier d'un meilleur ensoleillement et d'une vue panoramique. Les ascenseurs et les monte-charges deviennent rapidement indispensables dans l'industrie, les hôpitaux, les immeubles de bureaux et même les paquebots. Toute une panoplie d'appareils conçus pour des usages particuliers se développent alors: monte-escalier, monte-voiture, monte-tonneau...

Fig. 4
Publicité pour la Compagnie belge des ascenseurs Otis, Bruxelles, années 1920 (RENOY, G., *Les grands magasins*, Rossel, Bruxelles, 1986 © DMS).



COMMENT ÇA MARCHE?

L'ascenseur hydraulique utilise un piston pour faire monter et descendre la cabine. L'eau utilisée à l'origine est remplacée dans les ascenseurs d'aujourd'hui par de l'huile. L'ascenseur électrique à contrepoids est composé de la cabine, du contrepoids, des câbles reliant la cabine au contrepoids, des guides et d'un système de traction placé au-dessus ou en-dessous de la cage de l'ascenseur. Le contrepoids permet de diminuer la quantité d'énergie nécessaire au déplacement de la cabine. Il équivaut au poids de la cabine à demi-charge. La manœuvre était assurée à l'origine par une manette de commande remplacée plus tard par un sélecteur d'étage connecté aux boutons d'appel et de commande. Différents systèmes de sécurité équipent l'ascenseur afin de prévenir les accidents: le limiteur de vitesse qui déclenche le parachute en cas de survitesse, les serrures qui empêchent l'ouverture des portes palières en l'absence de la cabine... Ces dispositifs sont apparus très tôt dans l'histoire de l'ascenseur, mais ils ont connu de nombreux perfectionnements au cours du temps.



▲ a ▼ b

a
Ascenseur hydraulique à piston porteur, Léon Edoux, vers 1878 (L'ORMERAIE, M. de, POISSON, M., *L'ascenseur à travers les âges*, GEMAP et Associés, Chambéry, 1993).

b
Schéma technique d'un ascenseur électrique à contrepoids. Machinerie placée en sous-sol. a: cabine d'ascenseur, b: poulie de renvoi de la cabine, c: poulie de traction, d: poulie de déflexion, e: poulie de renvoi du contrepoids, f: contrepoids, g: guides de la cabine, h: guides du contrepoids, m: limiteur de vitesse (HYMANS, F., *Electric Elevator*, Elevator World, Inc., Mobile, Alabama, 2000 [première édition: 1931]).

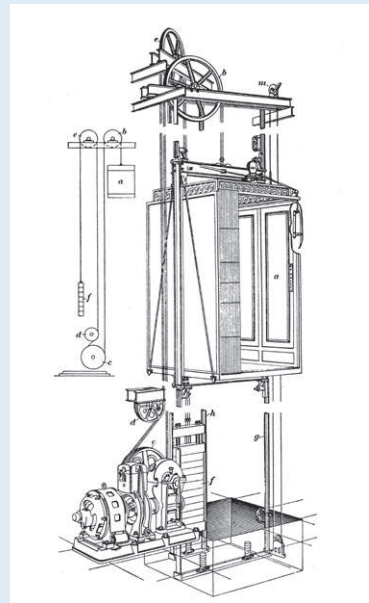




Fig. 5
Hôtel Métropole, place de Brouckère 31, Bruxelles.
Ascenseur Edoux, 1894 (© Bruno Pradez).



Fig. 6
Avenue Louis Lepoutre, Ixelles.
Ascenseur de style Beaux-Arts, 1913 (© Bruno Pradez).

Dans les immeubles à appartements, l'ascenseur bénéficie du même luxe de détails que le hall d'entrée dont il constitue une sorte de prolongement. Tout est mis en œuvre pour offrir à l'usager un confort feutré et rassurant : boutons d'appel et boîtes à boutons de commande ouvragés, banquettes, miroirs, glaces biseautées offrant des vues vers la cage d'escalier... La production des cabines d'ascenseur reflète, parfois avec un certain retard, l'évolution des styles architecturaux. Dans un catalogue de la firme Jaspas de la fin des années 1930, des ascenseurs Beaux-Arts ou Art Déco et même Art nouveau côtoient une ligne de modèles

dernier cri intitulée « Modernalux »⁴ (fig. 6 à 8). Les ateliers emploient des artisans ébénistes, ferronniers, maîtres verriers... Que l'ascenseur soit installé dans un immeuble existant ou qu'il s'inscrive dans une nouvelle construction, le souci d'intégration de cet « objet technique » au décor intérieur est constant. La cabine comme les garde-corps et les portes palières peuvent être personnalisés par le fabricant ou l'installateur afin de répondre à une demande particulière, mais c'est souvent l'architecte qui dessine l'ensemble des éléments destinés à l'habillage de la gaine. Plus rarement, il conçoit la cabine d'ascenseur elle-même.

LÉGISLATION SUR LA SÉCURITÉ ET ENJEUX DE FORMATION

Un arrêté royal relatif à la sécurité des ascenseurs a été adopté le 9 mars 2003. Il impose aux propriétaires/gestionnaires d'ascenseurs diverses obligations : inspections et entretiens préventifs, constitution d'un dossier de sécurité, avertissements et inscriptions obligatoires destinés aux usagers... Il prescrit aussi la réalisation d'une analyse de risques par un Service Externe de Contrôle Technique (SECT⁵) et la mise en œuvre d'un programme de modernisation.

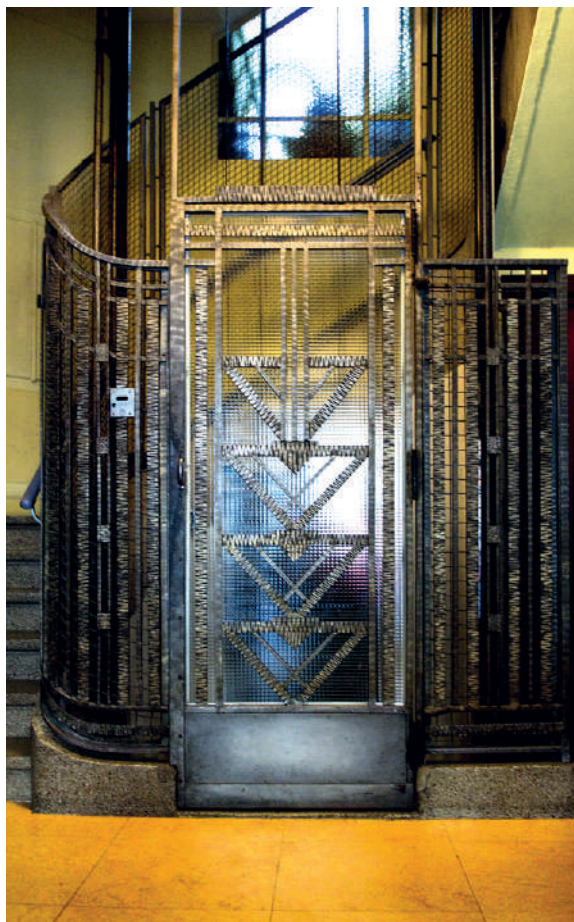


Fig. 7
Rue Camille Lemonnier, Ixelles.
Ascenseur Schindler de style Art Déco, 1937 (© Bruno Pradez).



Fig. 8
Avenue Louis Lepoutre, Ixelles.
Ascenseur Schindler de style moderniste, 1937 (© Bruno Pradez).

L'analyse permet de mettre en évidence les risques les plus graves qui nécessitent l'arrêt de l'appareil et sa remise à niveau immédiate et ceux pour lesquels une modernisation s'impose. Les ascenseurs mis en service avant le 1^{er} juillet 1999 devaient faire l'objet d'une première analyse de risques avant le 10 mai 2008. Tous les quinze ans, une nouvelle analyse sera effectuée afin de vérifier si l'ascenseur satisfait toujours aux exigences de sécurité en vigueur.

Suite à l'analyse de risques, le propriétaire/gestionnaire de l'ascenseur doit contacter une entreprise de modernisation. Celle-ci proposera des mesures

préventives qui seront, avant leur mise en œuvre, de nouveau évaluées par le SECT afin de s'assurer qu'elles permettent bien d'éliminer le risque ou, au minimum, de le diminuer jusqu'à un niveau acceptable. À la fin des travaux, le SECT vérifie que ceux-ci ont été correctement réalisés par l'entreprise de modernisation et rédige, au terme de ce contrôle, un rapport dénommé «attestation de régularisation». Les délais de modernisation dépendent de la date de mise en service de l'ascenseur: les appareils mis en fonctionnement avant le 1^{er} janvier 1958 doivent être modernisés au plus tard pour le 31 décembre 2022. Une adaptation immédiate est exigée lorsqu'un risque grave est constaté.

L'analyse de risques «standard» repose sur une liste de contrôle. Des solutions de modernisation types sont proposées pour chaque risque, elles conviennent surtout aux ascenseurs mis en service après 1958. Le document *Procédure de réalisation d'analyse de risques* qui complète l'arrêté royal de 2003 prévoit également la possibilité de faire réaliser une analyse de risques «sur mesure» et de proposer des solutions de modernisation adaptées au cas par cas. Cette analyse «sur mesure» permet de prendre en compte la valeur historique et esthétique des ascenseurs anciens et de proposer des solutions de modernisation qui respectent leurs

PATERNOSTER

Inventé en 1882 par l'Anglais Hart, le *paternoster* est constitué d'une série de cabines suspendues à des chaînes sans fin. Il tient son nom de la prière *Notre Père* et du chapelet qu'il évoque par sa forme. Les cabines montent d'un côté de la gaine et redescendent de l'autre en effectuant un mouvement circulaire continu. Le déplacement lent permet aux utilisateurs d'entrer et de quitter la cabine en marche facilement. Ce système qui permet d'augmenter le nombre de personnes transportées simultanément et de limiter le temps d'attente aux étages est particulièrement adapté aux immeubles de bureau et aux administrations. Le *paternoster* de l'immeuble de la Régie des Télégraphes et des Téléphones (rue des Palais 42 à 46A à Schaerbeek) a malheureusement disparu mais il existe encore deux exemplaires en état de marche. Le premier est un ascenseur en bois de la marque Jaspar installé avant-guerre dans l'ancien bâtiment des Comptes Chèques Postaux (rue de Louvain 88 à Bruxelles), actuelle

Catalogue de la firme Jaspar, vers 1932
[© Konhef].



Maison des Parlementaires flamands. Il est interdit d'usage au public. Le second se trouve dans les bureaux de la Société nationale des Chemins de Fer belges, si-

tués avenue Fonsny à Saint-Gilles. Il date de 1957 et depuis peu, il est à nouveau utilisé par les employés suite à sa remise en état par les ateliers Mariën.

spécificités. Le SECT peut s'appuyer sur une méthode d'analyse de risques telle que la «méthode Kinney». L'avantage de cette dernière est qu'elle permet de comparer les risques entre eux et de fixer des priorités éventuelles. Pour chaque aspect de sécurité, il est possible d'opter soit pour la méthode «standard», soit pour la méthode «sur mesure».

L'obligation de mettre en conformité les ascenseurs anciens constitue un défi de taille en terme de formation d'artisans qualifiés, trop peu nombreux aujourd'hui pour répondre à cette demande nouvelle. Le développement de cette activité et des ser-

vices d'entretien permettant la maintenance à long terme de ce patrimoine pourrait générer de nouveaux emplois motivants et non-délocalisables dans les années à venir. La qualité de la formation aux différentes technologies de l'ascenseur (électricité, électronique, électromécanique) et à leur évolution dans le temps, est cruciale pour les interventions «sur mesure» que requièrent les anciennes installations. À l'issue d'une formation de l'enseignement secondaire technique, l'étudiant a la possibilité de se former sur chantier dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un emploi grâce à un encadrement assuré par des techniciens expérimentés.

Iris Tech+, le Centre de référence du secteur des Fabrications métalliques et de l'Industrie technologique, propose des stages pour les élèves issus de l'enseignement secondaire technique et des formations complémentaires pour les travailleurs et les chercheurs d'emploi du secteur. Le Centre organise également une formation généraliste de huit jours destinée aux travailleurs engagés par les firmes d'ascenseurs. Certaines Missions locales pour l'Emploi ont également pris des initiatives pour développer et organiser des formations de technicien ascensoriste.

ASCENSEUR D'ARCHITECTE

Jean Delhaye, disciple de Victor Horta, s'était spécialisé dans la construction d'immeubles à appartements haut de gamme. Il consacre plusieurs pages de son ouvrage *L'appartement d'aujourd'hui*¹ à une réflexion sur l'intégration de l'escalier et de l'ascenseur dans l'immeuble à appartements. Alors que certains fabricants d'ascenseurs conseillent l'installation de l'ascenseur en trémie pour des raisons de sécurité et de simplicité technique, Jean Delhaye privilégie la position de l'ascenseur au centre de la cage d'escalier afin de faire bénéficier la cabine de la lumière naturelle. Autre avantage, les vibrations occasionnées par le glissement des coulisseaux sur

les guides sont absorbées par la cage d'escalier, tandis qu'en trémie fermée, elles peuvent se transmettre aux pièces d'habitation. Il recommande d'accorder un soin particulier au dessin des garde-corps, principe qu'il applique avec élégance dans plusieurs de ses projets réalisés en collaboration étroite avec les Établissements Mariën qui installaient les ascenseurs de la marque suédoise ASEA. La *Résidence Basilique*, bâtie à la fin des années 1930 avenue Charles-Quint 124 à

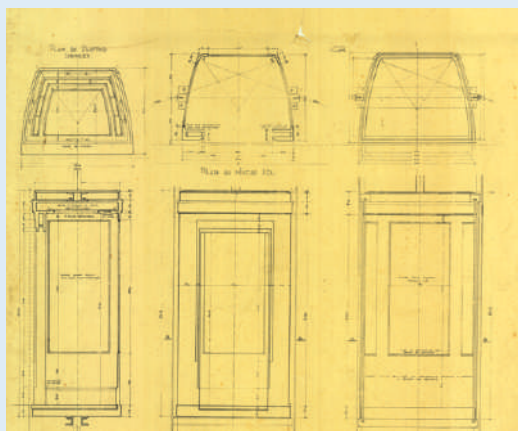
Ganshoren, constitue l'exemple le plus achevé de cette recherche d'intégration totale de l'ascenseur au concept

architectural: le dessin des ferronneries, qui encadrent les portes palières, fait écho aux motifs géométriques de la porte d'entrée du bâtiment; la cabine ajourée dessinée par l'architecte coulisse entre les étages à l'abri de garde-corps en verre qui épousent l'enroulement organique de l'escalier revêtu de granito. L'immeuble et son ascenseur sont classés depuis le 19 avril 2007.

NOTE

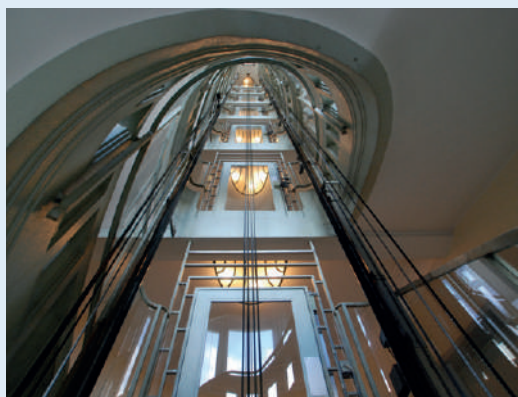
1. DELHAYE, J., *L'appartement d'aujourd'hui*, Liège, Éditions Desoer, 1946.

Résidence Basilique. Vue de la gaine de l'ascenseur et de l'escalier (© Jérôme Bertrand).



Résidence Basilique. Plan de la cabine d'ascenseur, 22 août 1937 (© Claude Delhaye).

Résidence Basilique. Vue de l'ascenseur au rez-de-chaussée (© Jérôme Bertrand).



MODERNISATIONS RESPECTUEUSES DU PATRIMOINE

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal de 2003, les ateliers Mariën ont modernisé plusieurs ascenseurs historiques dans le respect du patrimoine. Ces chantiers ont fait l'objet d'une analyse de risques «sur mesure» selon la méthode Kinney. Le travail de cette entreprise a été récompensé, en 2010, par le Prix du Patrimoine de la commune de Schaerbeek pour la restauration d'un ancien ascenseur dans un immeuble Art Déco de l'avenue Paul Deschanel à Schaerbeek.

Pose d'un rideau de sécurité électronique

La grille qui ferme la cabine protège imparfaitement les occupants car elle permet le passage éventuel d'un objet ou d'un membre, ce qui pourrait occasionner des blessures graves au contact de la paroi de la gaine lorsque la cabine est en mouvement. La pose d'un rideau de sécurité électronique permet d'assurer l'arrêt immédiat de la

cabine en cas d'interruption du faisceau lumineux. Ce dispositif de sécurité est accepté pour les appareils dont la vitesse est inférieure à 0,63m/s, ce qui est le cas de la plupart des ascenseurs de la première moitié du XX^e siècle.

Installation d'un verrouillage positif des portes palières

L'installation d'un verrouillage positif sur les portes palières avec une interruption automatique du circuit électrique garantit que la cabine ne commence à se mouvoir que lorsque la porte palière est fermée et verrouillée ce qui empêche toute ouverture accidentelle de la porte palière en l'absence de la cabine d'ascenseur.

Installation d'une nouvelle armoire de commande

L'installation d'une nouvelle armoire de commande informatisée combinée au remplacement du système de sélection assure un alignement précis du plancher de la cabine d'ascenseur avec les paliers. Le nouveau système de commande permet également d'éviter les chocs mécaniques. Moins



Installation d'une nouvelle armoire de commande dans un bâtiment situé rue Forestière à Bruxelles [© Jérôme Bertrand].

sollicitée, l'ancienne machinerie de l'ascenseur aura donc une durée de vie fortement prolongée.

VERS UN INVENTAIRE DES ASCENSEURS ?

À ce jour, seule une dizaine d'ascenseurs bruxellois situés dans un contexte architectural exceptionnel bénéficient d'une mesure de classement (article de Muriel Muret). Durant la période qui a suivi l'entrée en vigueur de l'arrêté de 2003, de nombreux propriétaires ont introduit des demandes de classement en espérant, de manière illusoire, soustraire leur ascenseur aux obligations de mise en conformité technique. La plupart de ces demandes n'ont pas abouti. En revanche, cette mobilisation des propriétaires a permis à la Direction des Monuments et des Sites d'établir une première liste

d'ascenseurs potentiellement intéressants⁶. Complétée par l'équipe du Centre Urbain lors de la préparation de l'exposition «Lift Story», cette liste recense actuellement près de 250 ascenseurs anciens sur un nombre total qui pourrait s'élever à plusieurs milliers rien qu'à Bruxelles. La commune d'Ixelles a décidé récemment d'inventorier les ascenseurs anciens à l'échelle de son territoire particulièrement riche en beaux immeubles à appartements de la première moitié du XX^e siècle.

Poursuivre cette démarche d'inventaire à l'échelle régionale permettrait d'identifier et de mieux qualifier ce patrimoine particulier, témoin à la fois de l'histoire de l'architecture et

de l'histoire des techniques. La mise en évidence de ce parc d'ascenseurs anciens devrait susciter l'intérêt des entreprises pour le développement et la mise en œuvre de techniques de modernisation adaptées à la conservation des ascenseurs anciens et au contexte architectural dans lequel ils s'inscrivent. Les copropriétaires soucieux de préserver l'ancien ascenseur de leur immeuble pourraient alors trouver plus facilement qu'aujourd'hui des professionnels compétents et disponibles pour répondre à leurs demandes. Mais le temps presse : si l'on tient compte du temps nécessaire pour former des artisans, l'échéance du 31 décembre 2022 pour la modernisation des ascenseurs mis en service avant 1958, c'est demain !

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

BERTRAND, J., *Ascenseurs anciens. Patrimoine et sécurité*, Centre Urbain - Stadswinkel asbl, Bruxelles, 2014.

DECKERS, G., « Liften, een levend technisch patrimonium », *M&L*, 9^e année, 4, 1990.

GAVOIS, J., *Pour monter, pour descendre. Histoire abrégée du transport vertical, des Pyramides à nos jours*, Otis Elevator Company, s.l., 1984.

HYMANS, F., *Electric Elevators*, Books 1 and 2, Mobile, Alabama, 1931.

Schindler News, *numéro spécial 70^e anniversaire*, Bruxelles, 1997.

MONSEU, K., « Les immeubles à appartements de l'entre-deux-guerres: la problématique du classement des ascenseurs », *Les Nouvelles du Patrimoine*, n° 105, juillet-août-septembre 2004.

NOTES

1. Arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs. Arrêtés royaux du 17 mars 2005, du 13 mai 2005 et du 10 décembre 2012, portant modification de l'arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs.
2. Recommandation de la Commission européenne du 8 juin 1995 concernant la sécurité des ascenseurs existants [95/216/CE].
3. « Ascenseurs anciens : un patrimoine face au défi de la modernisation », 25 novembre 2014, BIP (Brussels Info Place).
4. Catalogue de la firme Jaspar, s.l., s.d. (vers 1937), coll. Paul Mariën.
5. Les SECT sont des organismes de contrôle agréés par le ministre compétent pour le bien-être au travail. Une liste est consultable sur le site Internet du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale: www.emploi.belgique.be.
6. Nous remercions Madame Muriel Muret de la Direction des Monuments et des Sites d'avoir généreusement partagé avec nous sa documentation et ses connaissances acquises dans le cadre du suivi de demandes de classement d'ascenseurs anciens.

Yesterday's lifts, today's heritage

The challenges of modernisation

In Europe, up to the Second World War, apart from exceptional structures such as the Eiffel Tower and a few modest skyscrapers, lifts were generally found in small five to six-storey buildings. Perfectly integrated in the stairwell and the architectural décor, these lifts displayed the same wealth of detail as the entrance halls of which they were a sort of extension. In addition to the company Otis, which set up a branch in Brussels in 1895, and other European manufacturers whose brands were represented in Belgium by local companies, Belgian manufacturers appeared very early on: ascenseurs Jaspar in Liège, which exported worldwide, and the Antwerp-based companies Daelemans and Thiery.

The technical compliance obligations imposed by the Royal Decree of 2003 on lift safety, combined with a loss of expertise, now often leads to the application of "standard" modernisation solutions that are ill-suited to old buildings. The development and promotion of "made to measure" modernisation solutions, and the integration of skills associated with this type of work in training courses for lift technicians, are necessary so that modern needs can be met while still respecting the aesthetic requirements of old lifts.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Stéphane Demeter

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Thomas Coomans, Olivia Bassem,
Johan Bellaert, Jérôme Bertrand,
Céline Cheron, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Diane Gustin,
Marianne Hiernaux, Reinout Labberton,
Harry Lelièvre, Marie-Noëlle Martou,
Marc Meganck, Muriel Muret,
Sven Stercken, Stephan Van Bellingen,
Steven Van Bocxlaer, Johan Van Dessel,
Valérie Vermandel, Eva Weyns.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Philippe Charlier, Emanuelle de Sart,
Farba Diop, Manja Vanhaelen.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CDBDU – Centre de Documentation de
Bruxelles Développement urbain
DMS – Direction des Monuments
et des Sites
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
SPRB – Service public régional de
Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2014/6860/027

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
«Erfgoed Brussel».